

**AMIDON 45**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

*3 rue Honoré de Mirabeau*  
*45100 ORLEANS*

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**sur les comptes annuels au 31 décembre 2009**

# RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2009** sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association **AMIDON 45** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...



## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9, 1° alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des évaluations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Olivet, le 26 mai 2010

  
**Pour la SAFREC**  
*Commissaire aux comptes*  
**Olivier NEHAUME**



# Bilan actif

AMIDON 45

Etats de synthèse au 31/12/2009

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/09	Net au 31/12/08
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	29 961,97	21 045,18	8 916,79	12 285,91
Autres immobilisations corporelles	32 927,78	15 570,27	17 357,51	23 157,80
Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>62 889,75</b>	<b>36 615,45</b>	<b>26 274,30</b>	<b>35 443,71</b>
Stocks				
Créances				
Autres créances	31 163,57		31 163,57	29 307,39
Divers				
Disponibilités	50 886,95		50 886,95	42 167,31
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>82 050,52</b>		<b>82 050,52</b>	<b>71 474,70</b>
COMPTES DE REGULARISATION				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>144 940,27</b>	<b>36 615,45</b>	<b>108 324,82</b>	<b>106 918,41</b>



# Bilan passif

AMIDON 45

Etats de synthèse au 31/12/2009

	Net au 31/12/09	Net au 31/12/08
<b>PASSIF</b>		
Report à nouveau	41 928,32	48 540,87
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 986,90</b>	<b>-6 612,55</b>
Subventions d'investissement	19 726,08	26 591,01
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>67 641,30</b>	<b>68 519,33</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 340,94	2 227,96
Dettes fiscales et sociales	36 342,58	36 171,12
<b>DETTES</b>	<b>40 683,52</b>	<b>38 399,08</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>108 324,82</b>	<b>106 918,41</b>



# Compte de résultat

AMIDON 45

Etats de synthèse au 31/12/2009

	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	%	du 01/01/08 au 31/12/08 12 mois	%
Prestations de services	108 787,19	100,00	95 016,57	100,00
Subventions d'exploitation	154 668,27	142,18	158 329,00	166,63
Reprises et Transferts de charge	8 791,67	8,08	5 732,82	6,03
Autres produits	81,50	0,07	456,26	0,48
Cotisations	7 090,00	6,52	4 000,00	4,21
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>	<b><u>279 418,63</u></b>	<b><u>256,85</u></b>	<b><u>263 534,65</u></b>	<b><u>277,36</u></b>
Achats de matières premières	27,80	0,03		
Autres achats non stockés	9 442,82	8,68	9 093,98	9,57
Charges externes	13 421,96	12,34	10 979,34	11,56
Impôts et taxes	7 767,94	7,14	7 228,12	7,61
Salaires et Traitements	154 923,88	142,41	157 101,28	165,34
Charges sociales	86 235,07	79,27	86 343,17	90,87
Amortissements et provisions	9 169,41	8,43	8 524,64	8,97
Autres charges			5,01	0,01
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>	<b><u>280 988,88</u></b>	<b><u>258,29</u></b>	<b><u>279 275,54</u></b>	<b><u>293,92</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 570,25</b>	<b>-1,44</b>	<b>-15 740,89</b>	<b>-16,57</b>
Produits financiers	692,22	0,64	588,58	0,62
<b><u>Résultat financier</u></b>	<b><u>692,22</u></b>	<b><u>0,64</u></b>	<b><u>588,58</u></b>	<b><u>0,62</u></b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-878,03</b>	<b>-0,81</b>	<b>-15 152,31</b>	<b>-15,95</b>
Produits exceptionnels	6 864,93	6,31	8 664,76	9,12
Charges exceptionnelles			125,00	0,13
<b><u>Résultat exceptionnel</u></b>	<b><u>6 864,93</u></b>	<b><u>6,31</u></b>	<b><u>8 539,76</u></b>	<b><u>8,99</u></b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>5 986,90</b>	<b>5,50</b>	<b>-6 612,55</b>	<b>-6,96</b>



# ANNEXES

Monnaie de tenue: EURO  
Monnaie de présentation : EURO

## ASS AMIDON 45

3 rue mirabeau  
45100 ORLEANS

Exercice du 01/01/09 au 31/12/09

*SIRET : 40504942000020*



*Identification de l'association*Désignation: ASS AMIDON 45Exercice clos le 31/12/09

EURO

Désignation de l'association : ASS AMIDON 45

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/09, dont le total est de 108 324 E et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagant un excédent de 5 986 E

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/09 au 31/12/09.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'association.





**Règles et méthodes comptables**

Désignation: ASS AMIDON 45

Exercice clos le 31/12/09

EURO

**Règles et méthodes comptables**

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Matériel et outillage	3 à 5 ans
• Installations générales et agencements	10 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

Les subventions d'investissement sont reprises au prorata des amortissements financés.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Autres informations**

Les nouvelles subventions d'investissement reçues ont financé des matériels acquis en cours d'exercice.

La reprise de la quote-part des subventions d'investissement a été portée en produits exceptionnels.



## Actif immobilisé

Désignation: ASS AMIDON 45

Exercice clos le 31/12/09

EURO

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D <b>TOTAL 1</b>			
Autres postes d'immo. incorporelles <b>TOTAL 2</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement.			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	29 961		
Installations générales, agencements, aménagements divers	9 283		
Autres matériels de transport	21 074		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 471		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL 3</b>	<b>63 790</b>		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts & autres immobilisations financières			
<b>TOTAL 4</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)</b>	<b>63 790</b>		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	Frais d'établissement R&D <b>TOTAL 1</b>				
	Autres postes d'immo. incorporelles <b>TOTAL 2</b>				
	Terrains				
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	Inst. gales., agencements et am. const.				
	Installations techniques matériel et outillage			29 961	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencements, aménagement divers		900	8 382	
	Matériel de transport			21 074	
	Matériel de bureau & informatique			3 471	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances & acomptes				
	<b>TOTAL 3</b>		<b>900</b>	<b>62 889</b>	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immobilisations financières				
	<b>TOTAL 4</b>				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)</b>		<b>900</b>	<b>62 889</b>	



*Amortissements*

Désignation: ASS AMIDON 45

Exercice clos le 31/12/09

EURO

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL 1</b>					
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL 2</b>					
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		17 676	3 369		21 045
Autres immobilisations corporelles	installations générales	5 518	488	900	5 105
	matériel de transport	3 875	4 214		8 090
	matériel de bureau	1 277	1 096		2 374
	emballages récupérables				
<b>TOTAL 3</b>		<b>28 346</b>	<b>9 169</b>	<b>900</b>	<b>36 615</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)</b>		<b>28 346</b>	<b>9 169</b>	<b>900</b>	<b>36 615</b>



## Amortissements

Désignation: ASS AMIDON 45

Exercice clos le 31/12/09

EURO

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						Mouvements des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort.fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort.fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL I								
Autres immob.incorporelles TOTAL II								
Terrains								
Constructions	Sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
	Ins.gales,agenc. et am.des const.							
Inst. techniques mat. et outillage								
Autres immobilisations	Inst.gales, agenc. am.divers							
	Matériel de transport							
	Mat.bureau et inform. mobilier							
	Emballages récup. et divers							
TOTAL III								
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV								
Total général (I+II+III+IV)								
Total général non ventilé des dotations		Total général non ventilé des reprises		Total général non ventilé dotations + reprises				

CADRE C.	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Dossier n° 00015



**Provisions et dépréciations**

Désignation: ASS AMIDON 45

Exercice clos le 31/12/09

EURO

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participations				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciations des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				



*Echéances, créances et dettes*

Désignation: ASS AMIDON 45

Exercice clos le 31/12/09

EURO

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances r. de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers	31 163	31 163	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
	Charges constatées d'avance			
	<b>TOTAUX</b>	<b>31 163</b>	<b>31 163</b>	
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés			



*Echéances, créances et dettes*

Désignation: ASS AMIDON 45

Exercice clos le 31/12/09

EURO

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine				
	à plus de 2 ans à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 340	4 340		
	Personnel et comptes rattachés	6 964	6 964		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 377	29 377		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
	Dettes représentatives de titres emp.				
	Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAUX</b>	<b>40 683</b>	<b>40 683</b>		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				



*Produits à recevoir*Désignation: ASS AMIDON 45Exercice clos le 31/12/09

EURO

Les produits à recevoir au 31/12/2009 s'élèvent à 31 163,57 euros.

Dont . subventions à recevoir au titre de 2009 : 30 529,57 €  
. excédent taxe sur les salaires 2009 : 634,00 €





*Charges à payer*

Désignation: ASS AMIDON 45

Exercice clos le 31/12/09

EURO

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 973
Dettes fiscales et sociales	9 911
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>13 885</b>

Suite à la nomination d'un commissaire aux comptes, les honoraires à payer pour sa mission ont été comptabilisés pour la première fois.



**AMIDON 45**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

*3 rue Honoré de Mirabeau*  
*45100 ORLEANS*

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels au 31 décembre 2009**



**RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS**  
**WISEES A L'ARTICLE L. 612-5 DU CODE DE COMMERCE**


Mesdames,

Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Olivet, le 26 mai 2010

  
**Pour la SAFREC**  
*Commissaire aux comptes*  
**Olivier NEHAUME**

